



**Compte-rendu
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 9 MARS 2020
20 H 00**

Effectif légal en exercice	27
Présents à la séance	21
Absents	6
Votants	23

Le Conseil Municipal de la Ville de RUPT SUR MOSELLE, régulièrement convoqué le 2 mars 2020, s'est réuni le lundi 9 mars 2020 à 20 h 00, à la Mairie de RUPT SUR MOSELLE, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRAMZAL, Maire.

M Fabien MANGEAT a été nommé secrétaire de séance.

Titre	Prénom	Nom	Qualité	Présent	Excusé	POUVOIR A	Absent
Monsieur	Stéphane	TRAMZAL	MAIRE	X			
Monsieur	Jacques	BELLINI	1er ADJOINT	X			
Madame	Brigitte	FOPPA	2ème ADJOINT	X			
Monsieur	Jean Marc	TISSERANT	3ème ADJOINT	X			
Madame	Gisèle	VIGNERON	4ème ADJOINT	X			
Monsieur	Jean Pierre	PERRIN	5ème ADJOINT	X			
Madame	Marie Madeleine	LABREUCHE	6ème ADJOINT	X			
Monsieur	Marcel	LAURENCY		X			
Madame	Marie Claire	PERROTEY		X			
Madame	Nelly	JEANNETTE			X	Marcel LAURENCY	
Monsieur	Didier	VINCENT		X			
Madame	Annie	FAIVRE			X		
Madame	Sylvie	HERVE		X			
Monsieur	Christian	GENET		X			
Monsieur	Martial	ARNOULD		X			
Monsieur	Christian	PIERRE		X			
Monsieur	Jérôme	ROBINET			X		
Madame	Nadine	KONDRATOW		X			
Madame	Gisèle	MATHIOT			X		
Monsieur	Gérald	GRANDCLAUDE			X	Stéphane TRAMZAL	
Madame	Valérie	MIRASSOL		X			
Madame	Caroline	SCHUTZ		X			
Monsieur	Fabien	MANGEAT		X			
Monsieur	Daniel	CHEVALLEY		X			
Monsieur	Jean Claude	VALDENNAIRE			X		
Madame	Isabelle	NORMAND		X			
Madame	Sophie	LEDUC		X			

- N° 2020/020 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 17 février 2020
- N° 2020/021 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique territoriale 04-01 et personnels contractuels – 04-02
Création de un emploi pour accroissement saisonnier d'activité et de trois emplois pour accroissement temporaire d'activité des services techniques
- N° 2020/022 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique territoriale 04-01 et personnels contractuels – 04-02
Création de sept emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour le centre de loisirs sans hébergement
- N° 2020/023 Finances Locales – Contributions – 07-06
Participation communale au SIVUIS – Fiscalisation
- N° 2020/024 Finances Locales – Subventions – 07-05
Subvention au CCAS
- N° 2020/025 Finances Locales – Fiscalité – 07-02
Fixation des taux de fiscalité locale 2020
- N° 2020/026 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020 – Reprise de provision - Constitution de provisions –
- N°2020/027 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/028 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget de l'Assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/029 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/030 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget Lotissement - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/031 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget Cimetière - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

- N° 2020/032 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget Revente Electricité - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/033 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget Lépage Maxonchamp - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020
- N° 2020/034 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 –
Autorisations d’acquisitions, de travaux et d’études
Finances Locales – Subventions – 07-05
Demande de subventions
- N° 2020/035 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion – 03-05 –
Bilan foncier 2019
- N° 2020/036 Institutions et vie politique – délégations de fonctions – 05-04
Compte-rendu de l’exécutif de l’usage de ses délégations

Délibération n° 2020/020

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02

Approbation du Conseil Municipal du 17 février 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 17 février 2020.

Délibération n° 2020/021

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique territoriale 04-01 et personnels contractuels – 04-02

Création de un emploi pour accroissement saisonnier d’activité et de trois emplois pour accroissement temporaire d’activité des services techniques

Vu l’article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, autorisant les communes à recruter des agents non titulaires par voie contractuelle :

- Pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité pour une période de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs
- Pour faire face à un accroissement temporaire d’activité pour une période de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs
- Précisant que la délibération portant créations d’emplois doit mentionner le motif évoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération

Considérant que les nécessités des services :

- Accroissement d’activité du service espaces verts durant le printemps, l’été et l’automne
- Accroissement d’activité du service voirie (fers d’eau, fossés, nids de poule...), interventions à la suite de débardages et de dégradations diverses et du service bâtiments (rénovations, peinture...)

justifient la création de un emploi pour accroissement saisonnier d’activité et de trois emplois pour accroissement temporaire d’activité des services techniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de créer :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour la période de juillet à fin août 2020
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour une période de 9 mois pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité du service espaces verts – profil : qualification et expérience dans le domaine des espaces verts
- 1 emploi occasionnel d'adjoint technique à temps complet pour une période de 9 mois pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité des services voirie et bâtiment – profil : qualification et expérience dans le domaine de la voirie et du bâtiment (maçonnerie et peinture)

DECIDE que le niveau de rémunération sera :

- le 1^{er} échelon des grades d'adjoint technique

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 du Budget Principal.

Délibération n° 2020/022

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique territoriale 04-01 et personnels contractuels – 04-02

Création de sept emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour le centre de loisirs sans hébergement

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, autorisant les communes à recruter des agents non titulaires par voie contractuelle pour faire face notamment à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs ;

Considérant que l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement du 6 au 24 juillet 2020 justifie la création de 7 emplois occasionnels d'adjoints d'animation à temps complet ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de créer :

- 7 emplois occasionnels d'adjoints d'animation à temps complet du 6 au 24 juillet 2020 pour assurer l'encadrement de l'accueil de loisirs sans hébergement – profils : 4 encadrants titulaires du BAFA, 1 stagiaire BAFA et 2 sans qualification

DECIDE que le niveau de rémunération sera :

- le 3^{ème} échelon des grades d'adjoints d'animation pour les animateurs titulaires d'un BAFA
- le 2^{ème} échelon des grades d'adjoints d'animation pour les stagiaires BAFA
- le 1^{er} échelon des grades d'adjoints d'animation pour les non-diplômés.

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 du Budget Principal.

Délibération N° 2020/023

Finances Locales – Contributions – 07-06

Participation communale au SIVUIS – Fiscalisation

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS.

Délibération N° 2020/024

Finances Locales – Subventions – 07-05

Subvention au CCAS

Monsieur Daniel CHEVALLEY demande comment est calculé le montant de la subvention du CCAS

Monsieur le Maire précise que le montant versé sert à équilibrer le Budget

Monsieur Daniel CHEVALLEY demande quelles sont les dépenses

Madame Brigitte FOPPA précise que les dépenses correspondent aux aides versées, aux subventions aux associations sociales, au versement au Fonds de Solidarité pour le logement

Monsieur Daniel CHEVALLEY demande si ce montant peut être modifié en cours d'année

Madame Brigitte FOPPA précise qu'elle ne dépasse jamais la somme allouée au Budget.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE au CCAS une subvention d'un montant de 13 337.87 € pour l'exercice 2020

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 du Budget Principal.

Délibération N° 2020/025

Finances Locales – Fiscalité – 07-02

Fixation des taux de fiscalité locale 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2020 :

- | | |
|---|---------|
| - Taux de taxe d'habitation : | 20.13 % |
| - Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : | 11.36 % |
| - Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : | 19.58 % |
| - Taux de CFE : | 20.80 % |

Délibération N° 2020/026

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Reprise de provision – Constitution de provisions - Vote du Budget Primitif 2020

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019/028 du 1^{er} avril 2019, qui affectait les résultats du compte Administratif 2018 au Budget Principal 2019, suite à la clôture du Budget des Affaires Economiques décidée par délibération n° 2019/003 du 21 janvier 2019.

Le Compte de Gestion 2019 s'établit donc de la façon suivante :

RESULTATS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget Principal	475 388.38 €	1 032 377.18 €
Budget Affaires Economiques	- 454 994.14 €	72 713.94 €
RESULTAT GLOBAL	20 394.24 €	1 105 091.12 €

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe,

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 852 548.80 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 252 542.32 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 20 394.24 €

Reprise de provision

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une provision pour dépréciation de l'actif circulant de 32 047.93 € avait été constituée en 2008, 30 000 € ont été annulés en 2009, les 2 047.93 € restants n'ont jamais été soldés. Le risque étant éteint, il convient de reprendre cette provision à hauteur de 2 047.93 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à solder la provision pour dépréciation de l'actif circulant à hauteur de 2 047.93 €

Constitution de provisions

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de constituer une provision pour compte épargne temps d'un montant de 22 200 € et une provision pour risques en raison de loyers impayés pour un montant de 12 130 €. Il s'agira d'opérations mixtes, la constitution sera constatée uniquement en dépense de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à constituer une provision pour compte épargne temps d'un montant de 22 200 € et une provision pour risques d'un montant de 12 130 €.

Dit que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 506 771.08 €	4 506 771.08 €
INVESTISSEMENT	5 856 307.38 €	5 856 307.38 €

Délibération N° 2020/027

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 67 902.46 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 97 917.16 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	343 285.40 €	343 285.40 €
INVESTISSEMENT	198 451.31 €	198 451.31 €

Délibération N° 2020/028

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget de l'Assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 93 559.57 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 335 136.49 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	314 869.10 €	314 869.10 €
INVESTISSEMENT	407 136.49 €	407 136.49 €

Délibération N° 2020/029

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE l'excédent de fonctionnement à la section investissement à hauteur de
2 348.23 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit
565 965.64 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit
3 421.67 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	835 286.64 €	835 286.64 €
INVESTISSEMENT	18 285.83 €	18 285.83 €

Délibération N° 2020/030

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget Lotissement - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 68 228.72 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 64 536.44 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	268 228.72 €	268 228.72 €
INVESTISSEMENT	264 536.44 €	264 536.44 €

Délibération N° 2020/031

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget Cimetière - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 17 117.65 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 13 385.30 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	101 617.65 €	101 617.65 €
INVESTISSEMENT	93 385.30 €	93 385.30 €

Délibération N° 2020/032

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget Revente Electricité - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 17 553.25 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 28 881.27 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	30 353.25 €	30 353.25 €
INVESTISSEMENT	36 381.27 €	36 381.27 €

Délibération N° 2020/033

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget Lépange Maxonchamp - Approbation du Compte de Gestion 2019 – Vote du Compte Administratif 2019 – Affectation des Résultats 2019 – Vote du Budget Primitif 2020

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2019

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacques BELLINI, Président de séance.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 31 387.10 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 387.10 €	31 387.10 €

Délibération N° 2020/034

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 –

Autorisations d'acquisitions, de travaux et d'études

Finances Locales – Subventions – 07-05

Demande de subventions

Monsieur le Maire expose que les programmes d'investissements suivants, inscrits aux Budgets Primitifs 2020, sont susceptibles de bénéficier de subventions.

Budget Principal

Désignation	Imputations	Montants
Programme de voirie et trottoirs 2020	130/2315	350 000 € TTC
Eclairage public	126/2315	270 000 € TTC
Mise aux normes électriques de l'Eglise	2313	17 200 € TTC
Patrimoine – travaux sur bâtiment public	134/2313	40 000 € TTC

Budget de l'Eau

Désignation	Imputations	Montants
Matériel de recherche de fuites	21561	30 000 €TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de l'ensemble de ces acquisitions et travaux

AUTORISE le Maire à solliciter les meilleures subventions possibles :

- De l'Etat
- Du Conseil Départemental
- Au titre des travaux divers d'intérêts locaux, de la dotation de soutien à l'investissement communal
- Ainsi que toute autre subvention.

Délibération N° 2020/035

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion – 03-05 – Bilan foncier 2019

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Le bilan a été adressé à l'Assemblée, il sera annexé au Compte Administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE du bilan foncier 2019.

Délibération n° 2020/036

Institutions et vie politique – délégations de fonctions – 05-04
Compte-rendu de l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014, Monsieur le Maire :

a) A passé les commandes suivantes :

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
12/02/2020	Centre de loisirs - Sortie Walygator	Parc Walygator	1 152.00 €
17/02/2020	Réparation de l'orgue paroissial	JB Gaupillat	7 195.20 €
27/02/2020	Calcaire pour les stations	Thiebaut Godard	3 650.40 €

b) N'a pas exercé les droits de préemptions suivants :

N°	DATE	NOTAIRES	ADRESSE DU BIEN	REF CADASTRALES	Surface	OBJET

DPU 08840820P0001	14 01 2020	SCP HELLUY GUNSLAY DUBAR	RUE DE LA ROCHE	BS 551 p	12m2	VENTE
DPU 08840820P0002	24 01 2020	SCP ARNOULD FRANTZ	15 RUE DU PALTON	AI 159 67p 318 153 69 157 320 315p	5418m2	VENTE
DPU 08840820P0003	29 01 2020	SCP HELLUY GUNSLAY DUBAR	37 RUE D'ALSACE	BT 20 21	755m2	VENTE
DPU 08840820P0004	05 02 2020	SCP LOUIS DASSE PEIFFER OLLIER	31 RUE DU MENINGUEUX	AL 120 121 122 87 88 119 243 478	2427m2	VENTE
DPU 08840820P0005	13 02 2020	SCP ARNOULD FRANTZ	2 RUE LE GUTTY	BS 376	1512m2	VENTE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des délibérations qu'il a prises en vertu de ses délégations.

.....

La séance était levée à 22 h 00.

Le Maire
Stéphane TRAMZAL